

Conseil Municipal 18 mai 2017 à 20 h

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Désiles, Coignard, Rapicault, Ms Ledru, Lecomte, Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Esnault.

Absents excusés : M Aim procuration Mme Coignard, M. Faucher. Procuration M. Buon  
Absente : Mme Gervais

1. Aménagement 2<sup>ème</sup> tranche du bourg

Après présentation par Eric Barbrel des travaux envisagés, le conseil décide :

Entrée de bourg- chapelle : Création d'un plateau depuis la chapelle raccordé à celui existant à l'école. Abandon des places de stationnement le long de la route au profit d'une allée en sable pour les piétons. Plantation d'arbre dans le virage pour matérialiser l'entrée du bourg.

Route de la Roche : Considérant que la vitesse est limitée à 50 km/h depuis la Calendrière, le conseil n'estime pas nécessaire de créer un plateau à l'entrée du bourg. En revanche, une matérialisation au sol de couleur au carrefour avec le CR 15 (point de départ du sentier du Lutin) sera installée pour marquer l'entrée de bourg. Les travaux ne seront réalisés qu'après le remplacement de la canalisation d'eau par le syndicat du Jalais.

Rue du lavoir : le conseil demande quelques modifications des bas-côtés quant au projet initial, se prononce sur les matériaux utilisés. La route sera regoudronnée mais après les travaux au lavoir. Une allée douce sera créée le long du terrain de jeux.

2. PLUI et Modification des statuts de la communauté de Communes :

Lors du dernier conseil, il a été présenté le projet de délibération concernant l'adjonction de la compétence « Programme local de l'habitat ». Stéphane Ledru présente les enjeux du prochain PLUI dont la lutte contre l'étalement urbain et la modération de la consommation d'espace. Des enjeux démographiques se présentent aux communes : rétablir un équilibre entre les générations et accompagner le vieillissement de la population. La question de l'habitat est centrale pour maintenir la population et notamment dans les zones rurales. Soulié est la commune qui a le moins de « dents creuses » avec 0,20% de son territoire. La commune a une croissance démographique modérée. Un nouveau lotissement après la chapelle pourrait représenter un moyen d'augmenter la population et d'accueillir de nouvelles familles.

A noter : Réunion de présentation du PLUI à tous les conseils municipaux le 26 juin à 18 h 30. Lieu à définir.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes comme suit :

-Prise de la compétence « Réalisation du Programme Local de l'Habitat (PLH) » dans le cadre de sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie »,  
Et autorise le maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de cette délibération.

3. Renégociation prêt du crédit agricole

Lors d'un précédent conseil, l'offre de renégociation a été présentée. Le conseil avait suspendu sa décision, pour éventuellement coupler la renégociation avec une nouvelle demande pour le financement des travaux du bourg.

La proposition de la banque étant valable jusqu'au 22/06/2017, en l'état actuel des choses, l'emprunt pour le bourg n'étant pas encore formalisé, il est proposé d'accepter l'offre du Crédit agricole qui fait économiser 8 142€ à la commune sur le reste des échéances. Après avoir délibéré, le conseil adopte la proposition du Crédit Agricole à l'unanimité

4. Rénovation EHPAD Montfort le Gesnois : Amicie de Montfort  
Présentation de Michel Lecomte du projet de rénovation de l'EHPAD.  
La maison de retraite de Montfort nécessite de gros travaux de rénovation et d'extension avec maintien de la capacité d'accueil à 87 lits, l'objectif majeur étant d'adapter la structure aux résidents. Le nombre des personnes originaires de Montfort Le Gesnois et des communes du canton représente 75 % des résidents ( dont 24 pour Montfort). Ainsi, l'idée serait d'associer toutes les communes du canton à cette rénovation, moyennant finances. Le conseil observe que onze résidents sont originaires de la ville du Mans, huit du département de la Sarthe et deux de départements voisins. Le conseil décide donc de ne pas s'engager sans obtenir un complément d'informations, notamment sur les moyens apportés par les communes hors Communauté de Communes qui représentent 25% des résidents.

Centre social LARES : Suite à l'Assemblée Générale, présentation par Michel Lecomte des comptes de résultats 2016 du Centre.

5. Commerce :  
L'achat du fonds de commerce d'une part et la location gérance avec M. Capparelli d'autre part sont intervenus le 5 mai dernier.  
Les agents terminent les travaux d'aménagement des toilettes handicapés. Le commerce ouvrira le 1<sup>er</sup> juin.  
Le conseil décide à l'unanimité de percevoir le loyer de 500 € du commerce à compter du mois de juin et à terme échu.
6. Compte rendu réunions :
- Le Sage : Catherine Drouineau présente le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Le but de ce schéma est de maintenir le bon état des milieux aquatiques, notamment du Dué et du Narais, lutter contre l'érosion des sols, lutter contre les inondations et les pollutions diffuses et optimiser quantitativement la ressource en eau. Ce schéma concerne 163 communes sur 3 départements. Après présentation du projet, le conseil donne un avis favorable au projet de SDAGE du bassin versant de l'Huisne à l'unanimité.
7. Questions diverses
- Tours de garde élections 11 et 18 juin.
  - Nomination de l'agent coordonnateur du recensement de la population : Le conseil autorise Monsieur le maire à nommer un agent coordonnateur du recensement de la population.
  - Info : don de Mme Perrichot d'un banc pour l'église

Fin du Conseil : 23h55

Prochain conseil : jeudi 15 juin à 20h30